



## Permis d'aménager pour 1 lot à bâtir

Par **Vilmen frederic**, le **04/12/2018** à **19:53**

J'ai trouvé un terrain à bâtir en zone UBb pour la construction d'une maison individuelle à proximité d'un château (soumis à ABF). Pour réaliser la vente du terrain, il a été demandé au vendeur de réaliser un permis d'aménager et la viabilisation du terrain ce qu'il ne peut pas, n'ayant pas les fonds nécessaire.

Donc pour réaliser cette transaction, j'ai décidé de prendre à ma charge les frais de viabilisation et du permis d'aménager ce que refuse le notaire.

Apparemment seul un professionnel, un lotisseur ou un aménageur peut acheter le terrain en état et le revendre.

Le terrain est à un prix attractif, en passant par un aménageur, je m'expose au risque de passer à côté de cette opportunité.

On est dans l'impasse, comment faire?

Par **Josh Randall**, le **05/12/2018** à **10:04**

**Bonjour à vous aussi**

A voir s'il est possible de faire transférer le permis d'aménager pour que vous en soyez le bénéficiaire afin de faire les travaux à votre charge.

**Cordialement**